

## Pour affichage et diffusion

# AVIS DE CONCOURS - SESSION 2018 - Les personnels **ADMINISTRATIFS, SOCIAUX** ET DE **SANTE**

Les inscriptions aux concours ASS déconcentrés, aux examens professionnels réservés de SAENES, d'Assistant de service social et au recrutement sans concours d'Adjoint administratif se feront par INTERNET sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- Sélectionnez votre académie d'origine soit Lille ou Amiens  
du **mardi 6 février 2018, à partir de 12 heures** (heure de Paris),  
au **mardi 6 mars 2018, à 17 heures** (heure de Paris)

Sont concernés par ces dispositions les candidats aux concours, aux examens professionnels et au recrutement sans concours de :

|                               |                                 |                 |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| - Adjoint administratif C2    | Interne                         | AMIENS et LILLE |
| - Adjoint administratif C1    | Réservé sans concours           | AMIENS et LILLE |
| - Adjoint administratif C1    | Recrutement sans concours       | AMIENS          |
| - SAENES classe normale       | Examen professionnalisé réservé | AMIENS et LILLE |
| - SAENES classe normale       | Interne                         | AMIENS et LILLE |
| - SAENES classe normale       | Externe                         | LILLE           |
| - SAENES classe supérieure    | Interne                         | AMIENS          |
| - Assistant de service social | Externe                         | AMIENS et LILLE |
| - Assistant de service social | Examen professionnalisé réservé | AMIENS          |
| - Infirmier                   |                                 | AMIENS et LILLE |

Il est recommandé aux candidats de se reporter au B.O n°26 du 20 juillet 2017 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2017-125 du 18-7-2017 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2018.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de se conformer aux dispositions académiques et aux dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur le récapitulatif d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr>

Rubrique "Recrutement"